

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du jeudi 26 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

**Etaient présents :** DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael,

**Absents représentés :** SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par VALLAURI Jean-Claude, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

**Absente excusée :** DOTTAIN Laurence, BEUGNIET Pierre

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

### **Délibération n°: 25 06 35**

#### **Objet :**

**Création d'un « Service Municipal des objets trouvés »**

Le maire expose que, dans le cadre de la gestion des objets trouvés sur le territoire communal, la mairie doit pouvoir fournir un service garantissant cette gestion avec efficacité et transparence, et ce en accord avec la législation.

Afin d'assurer cette mission avec rigueur, il est nécessaire pour la commune de créer un « service municipal des objets trouvés », régi par un règlement interne au service. Ce règlement précise les champs d'application et l'objectif du service, renseigne les modalités de réception et d'enregistrement des objets trouvés, les modalités de conservation et de restitution, ainsi que la recherche des propriétaires et le devenir des objets une fois le délai de conservation dépassé.

Le Maire propose donc au conseil municipal de créer le « service municipal des objets trouvés » et lui soumet son projet de règlement interne.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ouï l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

-Donne un avis favorable au projet du Maire de créer un service municipal des objets trouvés et qui fera l'objet d'un Arrêté Municipal.

Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 07/07/2025

-Donne un avis favorable au projet du Maire de créer un service municipal des objets trouvés et qui fera l'objet d'un Arrêté Municipal.	AR Prefecture
006-210600573-20250626-250635-DE	
Reçu le 04/07/2025	
Publié le 04/07/2025	

-Donne également un avis favorable au règlement interne au service tel que présenté en annexe de la délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 20

**Pour :** DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par Vallauri Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par SABLAYROLLES Rolande, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maëva représentée par SOUMATI Marie-Christine.

**Contre :** /

**Abstentions:**/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE  
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 07/07/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250626-250635-DE  
p. 2  
Reçu le 04/07/2025  
Publié le 04/07/2025